Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_125-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/125

OBJET : **Tarifs programmation culturelle à compter du 1er novembre 2024**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir MIRALES Marc) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_125-DE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du Service Culture sont votés par l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Graulhet développe une politique culturelle à la programmation pluridisciplinaire (théâtre, concert, cirque, …) qui a pour objectif d'être accessible à tous.

Pour favoriser cette accessibilité, sont mis en place :

- Des partenariats avec les associations graulhétoises,
- Des tombolas réalisées lors d'évènements culturels dont le gain est une entrée gratuite sur la saison culturelle,
- Des tarifs réduits pour toute personne qui achète des billets de spectacle de la programmation culturelle lors de l'ouverture de la saison culturelle, lors des permanences billetterie hors les murs,
- Des bons cadeaux pour les élèves qui participent chaque année à la battle de lecture programmée au dernier trimestre de l'année scolaire.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs des prestations payantes (spectacles et concerts) de la programmation culturelle de la mairie.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER les tarifs ci-annexés, et applicables à compter du 1er novembre 2024.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Fernand ORTEGA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_125-DE

Annexe I

Tarifs programmation culturelle à compter du 01 novembre 2024

Spectacle, concert	Jeune public	Tarif unique	3€	Ne change pas
Spectacle, concert petite forme	Tout public	Tarif plein	10€	
Spectacle, concert petite forme	Tout public	Tarif réduit	6€	
Spectacle, concert grande forme	Tout public	Tarif plein	20€	
Spectacle, concert grande forme	Tout public	Tarif réduit	13€	
Spectacles, concerts « atypiques » en dehors des salles du Forum, Foulon et MMC Soit par le lieu, soit par la forme	Tout public	Tarifs flottants	Par décision	
Spectacles, concerts à la MMC	Tout public	Tarif unique	5€	
Thés dansants	Tout public	Tarif unique	10€	Ne change pas
Spectacles, concerts	Partenariat avec les associations	Critère : 4 billets par spectacle	Gratuité	
Spectacles	Jeune public des écoles de Graulhet	Séances scolaires	Gratuité	Ne change pas
Spectacles	Jeune public des écoles extérieures à la ville	Séances scolaires	3€	
Conférences	Tout public	Tarif unique	3€	
Spectacles, concerts	Elèves participant à la battle de lecture	Un spectacle ou un concert de la programmation culturelle	Bon cadeau 1 place	
Spectacles	Elèves des collège et lycée de Graulhet	Séances scolaires	3€	

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_125-DE

Annexe II

Tarifs réduits :

- - de 26 ans
- Etudiants
- Détenteur carte MJC Graulhet
- Détenteur carte COS Graulhet
- Détenteur carte invalidité
- Demandeur d'emploi
- Minima sociaux